

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2011

L'An deux mil onze, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

**Etaient présents** : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Frédéric PLANCHE, Florence LION, Claude FRIOU, Thierry LENNE, Kip VERGER.

**Etaient absents excusés représentés** : Stéphane DEBIAIS pouvoir donné à Josette JEAN, Alain FERRAND pouvoir donné à Michel BARBIER

**Etait absente non excusée non représentée** : Natacha BLANPAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2011 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 28 juin 2011 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter des points supplémentaires :

- ⊗ **Embauche de Monsieur BOUAISSIER, Agent technique.**
- ⊗ **CCPH – Transfert de pouvoirs de police du Maire aux Présidents de groupements intercommunaux en matière d'assainissement, élimination des déchets.**
- ⊗ **CCPH – Création de la Commission Intercommunale des Impôts.**
- ⊗ **Résiliation du Contrat de Ménage.**
- ⊗ **Point MARPA**
- ⊗ **Demande d'emplacement pour un taxi.**
- ⊗ **Demande de remise gracieuse de pénalité d'urbanisme.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

### **EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE**

Lors du précédent Conseil Municipal, Madame le Maire avait fait part de son besoin d'embaucher un nouveau personnel communal en remplacement de Monsieur Bukovec. Elle avait reçu le CV de Monsieur BOUAISSIER.

Madame le Maire accompagnée de Monsieur BARBIER ont reçu Monsieur Bouaissier en entretien à plusieurs reprises et ont décidé de l'embaucher.

Madame le Maire présente Monsieur Bouaissier à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents et souligne la qualité de travail accomplie jusqu'à ce jour ainsi que sa détermination.

### **LA POSTE – PROPOSITION D'ACQUISITION DES LOCAUX**

Lors de diverses rencontres avec les représentants de la Poste il y a un an, il avait été évoqué la possibilité d'acheter le bâtiment sis 14, rue de la Vesgre dans un délai de 2 ans.

Madame le Maire a reçu il y a quelques mois l'estimation des Domaines de 250 000€ sans courrier d'accompagnement.

Aujourd'hui, le service Poste-Immo, en charge de l'immobilier postal, relance la commune pour régulariser cette transaction.

Pour que la transaction se fasse, il faut un accord sur le prix et le prix des Domaines ne convient pas !!!

Madame le Maire souhaite, avec l'accord de son Conseil Municipal, faire une proposition à 200 000€ argumentée par un diagnostic incomplet, un état de charges élevé, des travaux pour le déplacement du portail - entretien et déplacement de la citerne de gaz et boîte à lettres – accès handicapés...

Madame le Maire informe que s'il y a un accord (au prix négocié !) avec les services de la Poste, elle souhaite faire porter ce projet par l'EPFY fin 2012, en attendant la mise en place de la nouvelle Agence Postale Communale et la transformation des locaux.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à faire une proposition à hauteur de 200 000€ pour l'achat du bâtiment de la Poste.

## **CCPH**

### **MODIFICATION DES STATUTS PORTANT DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA REALISATION OU DE L'AIDE A LA REALISATION DES MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS.**

Madame le Maire informe de la délibération du Conseil Communautaire n°84/2011 du 26 septembre 2011 concernant la modification de la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'évènements d'intérêt communautaire » à savoir :

- « l'intérêt communautaire pour les manifestations et les évènements organisés par les acteurs du Pays Houdanais peut-être reconnu lorsque les manifestations et évènements sont :
  - Reliés à une compétence communautaire telle que définie dans les statuts,
  - ou
  - Lorsque leur envergure territoriale couvre au moins trois communes de la CC Pays Houdanais ou associe plusieurs acteurs du Pays Houdanais. »

Madame le Maire rappelle les compétences liées à l'intérêt communautaire et les modes de financement s'y rapportant.

Il convient que la commune délibère sur cette modification.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la CC Pays Houdanais portant sur la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'évènements d'intérêt communautaire ».

### **TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AUX PRESIDENTS DE GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUUX EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT, ELIMINATION DES DECHETS.**

Madame le Maire signale que la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010 et notamment son article 23 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spécial des maires aux présidents de groupements à fiscalité propre compétents, dans les 3 domaines suivants et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

- Assainissement,
- Elimination des déchets ménagers,

Lors de l'entrée des communes au sein de la CCPH, il avait été demandé au Président de prendre en charge la compétence SPANC. Monsieur TETART avait spécifié qu'il ne prendrait aucun pouvoir de police, chaque Maire étant seul juge de ce qui se passe sur son territoire.

Il convient que la commune affirme son refus sur ce transfert.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**REFUSE** de transférer les pouvoirs de police spéciale du maire aux présidents des établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) à fiscalité propre, compétents en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers.

### **CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS**

Madame le Maire informe que l'article 1650 A du code général des impôts oblige la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs composée de 11 membres, à savoir :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La CCPH établira une liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants (membres élus par les conseils municipaux des communes désignées par la CCPH en fonction de leurs activités commerciales et industrielles), qui sera transmise par la suite au directeur des finances publiques qui désignera les 10 titulaires et 10 suppléants qui siégeront à la commission.

La Commune a été retenue par la CCPH pour proposer 1 titulaire et 1 suppléant.

Les titulaires peuvent être des membres du Conseil Communautaire, Madame le Maire se propose et Madame LAUVAUX se propose comme suppléante.

### **CANTINE SCOLAIRE – MODIFICATION DU PRIX DE CANTINE 2012**

Madame le Maire rappelle que, suivant les réclamations répétées des parents d'élèves concernant la restauration scolaire, les communes de l'A.B.C. ont attribué le marché de restauration scolaire passé cet été à l'entreprise « La Cuisine Evolutive ».

Cette modification amène à réviser le prix du repas de cantine pour la rentrée de janvier 2012 pour les 3 communes.

Le nouveau tarif appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 est de

Ecoles Primaires : 4.95 €

Ecole Maternelle : 4.90 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le tarif du repas de la cantine scolaire 2012

### **SIVOM A.B.C. – PRESENTATION DU RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire a reçu en Mairie le rapport « Prix et qualité du Service d'assainissement » présenté succinctement par Monsieur Duval. Il reste à disposition des membres du Conseil Municipal ainsi qu'aux riverains pour consultation en Mairie.

### **SCOLAIRE – RAPPORT DU CONSEIL D'ECOLE**

Les effectifs du RPI sont de 204 élèves répartis comme suit :

- ⌘ Adainville : Mme IDEE « Directrice », école de 66 élèves
  - 23 CE2/CM2 : Mme GABOREAU
  - 23 CE2/CM2 : Mme IDEE
  - 20 CM1 : Mme ECLIMONT
- ⌘ Bourdonné : Mme DUPEYRON « Directrice », école de 84 élèves
  - 27 PS/MS : Mme DUPEYRON
  - 30 MS : Mme GAUTRAND
  - 27 GS : Mme BOUVERET
- ⌘ Condé : Mme SANJIVY « Directrice », école de 54 élèves
  - 17 CP : Mme SANJIVY
  - 18 CP/CE1 : Mme BIGOT/M. DEMAS
  - 19 CE1 : Mme DAHYOT

Les différents points abordés sont :

- ☞ Aide aux élèves, RASED et aide personnalisée.
- ☞ Coopérative scolaire : projet d'achat d'une table de ping-pong par l'école d'Adainville.
- ☞ Piscine pour le cycle 2 : l'ensemble de l'école de Condé participe à cette activité tous les mardis après-midi. Les Grandes Sections de l'école de Bourdonné iront à la piscine à compter de février 2012 le lundi matin.
- ☞ Organisation du temps périscolaire et goûter pour les élèves de maternelle prenant le car : Les parents d'élèves demandent une solution pour que les enfants de maternelle puissent prendre leur goûter à la sortie de classe. A ce jour, ils le prennent en arrivant au centre de loisirs vers 17h45.
- ☞ Point sur les travaux dans les écoles.
- ☞ Projets annuels (projet d'école) – présentation des projets communs et spécifiques à chaque école.

## **TRAVAUX-VOIRIE – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **Voirie CCPH et commune : Rue des Brières**

Les travaux sont terminés. L'entreprise intervenante a installée des piquets pour protéger les bas côtés qui ont été refaits mais cela n'arrête pas les véhicules qui les écrasent.

### **Voirie de la Future Ecole : Avancement des travaux**

La première phase des travaux de la voirie d'accès à l'école est terminée.

### **Voirie RD63 : travaux de réfection par le Conseil Général des Yvelines**

La RD63 (rue de la Poterie) a été refaite par le Conseil Général 78. Le marquage et les tampons restent à faire.

Les travaux de la partie RD63 « Rue de la Vesgre » débuteront en janvier 2012 en même que les travaux d'aménagement de l'Espace Public.

### **Voirie RD983 : rond point sur le territoire de Bourdonné hors agglomération**

La 1<sup>ère</sup> phase du chantier (réalisation du giratoire) devrait être terminée dans la semaine 48, la RD 983 sera ré ouverte.

La 2<sup>ème</sup> phase (réalisation de la branche du giratoire côté RD936 - Rue du Hallier) débutera dans la même semaine. La rue du Hallier sera barrée et déviée par la rue de la Poterie (RD63), rue de la Vesgre (RD63 et RD983).

La fin de travaux est prévue pour fin décembre.

### **Eglise : Avancement des travaux**

L'entreprise GREVET a travaillé sur les pierres à refaire. L'enduit sera terminé après la pose du paratonnerre.

L'entreprise prévoit la fin du chantier courant décembre.

Le paratonnerre sera posé semaine 48.

Madame le Maire demande, qu'au vu des futurs éclairages de l'Eglise, qu'il soit envisagé l'abattage de 2 arbres au devant de celle-ci.

### **Ecole à Condé : avancement des travaux**

Le chantier progresse bien, la charpente du premier bâtiment (locaux techniques, préau, atelier, bibliothèque et sanitaires) est terminée.

Il reste quelques travaux de maçonnerie sur le deuxième bâtiment pour que les travaux de charpente commencent début décembre.

Le terrassement de la cour et l'assainissement restent à finir.

### **Maison des Hirondelles : travaux en cours et à prévoir.**

Les travaux de peinture sont presque finis. Les dégâts des eaux de la salle de bains ralentissent les finitions.

Monsieur Barbier relate les causes et incidences (relevé d'eau élevé, salle de bain à refaire...) du dégât des eaux intervenu à la Maison des Hirondelles. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance communale qui a mandatée une expertise. Le dossier est en cours.

### **Contrat Rural : dernière opération « Aménagement de l'Espace Public »**

L'appel d'offres pour l'aménagement de l'espace public a été lancé le 10 novembre 2011.

Ce contrat rural a été signé en 2006, la commune ayant déjà travaillé sur ce dossier en amont. Les prix ont naturellement évolués tout comme les objectifs de ces travaux.

L'estimation des travaux est de 419 000€ HT.

La remise des offres est prévue le 5 décembre 2011 à 11heures, il sera procédé à l'ouverture des plis le même jour à 14heures.

## Aménagement du cimetière

Madame Guignon informe qu'il a été commandé un nouveau columbarium de 4 cases ainsi que les matériaux pour réaliser le jardin du souvenir. Les monuments seront installés au fond du cimetière à côté de la pompe et les travaux réalisés par la Société GIMEL pour un montant de 5 467.85€ T.T.C.

## Travaux divers

- ⌘ Commande de la citerne GNR pour le tracteur. Installation prévue le 6 décembre 2011.
- ⌘ Changement des sanitaires de la Mairie.
- ⌘ Installation d'un robinet au Cabinet Médical pour l'entretien des locaux.
- ⌘ Travaux électriques aux locaux techniques (éclairage du grenier/remise aux normes).
- ⌘ Installation d'un escalier intérieur aux locaux techniques.
- ⌘ Illumination de la Mairie et entrée de village.
- ⌘ Travaux sur robinet vanne par Véolia au croisement de la rue de la Vesgre et la rue du Vieux Village.
- ⌘ Enfouissement des conteneurs à verres à compter du 28 novembre 2011 aux lieux suivants : parking du cimetière – route de la Mare aux Biches, entrée de la salle polyvalente - rue des Brières et parking du plan d'eau – rue de la Vesgre.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu par un riverain de la Rue de la Poterie faisant connaître son mécontentement tant sur les travaux du rond-point de Bourdonné que de la rue de la Poterie.

Madame le Maire informe que le courrier a été envoyé au service du Conseil Général de Méré et qu'une réponse a été faite directement à l'administré.

Madame le Maire indique que le bornage des terrains du Rohard a eu lieu le 16 novembre 2011.

## FINANCES

### DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire informe son conseil qu'il convient d'apporter des modifications sur l'approvisionnement des comptes 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » et 1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements » par le compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques » pour un montant de 5 117 euros afin de régulariser des recettes créditées par erreur sur le budget primitif de 2010.

Le compte 673 a été utilisé pour le remboursement d'un titre d'un montant de 9.49€ trop perçu pour le compte d'ERDF (titre n°114 bd 24 du 14/10/2010) et le compte 1323 pour le remboursement de crédit d'un montant de 5 106.69€ trop perçu par le Conseil Général des Yvelines suite aux travaux de réfection de trottoirs sur la RD71 (titre n°14 bd 4 du 11/02/2010).

Madame le Maire propose donc de

Débiter le compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 5 117 euros  
et

Créditer le compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » pour un montant de 10 euros

Créditer le compte 1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements » pour un montant de 5 107 €

Après les différents approvisionnements effectués les comptes se présenteront comme suit :

	Au 20/11/2011	Au 21/11/2011
673 « Titres annulés sur exercice antérieur »	0.00	10.00
1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements »	0.00	5 107.00
2315 « Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques »	691 131.15	686 014.15

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de faire cette décision modificative.

## ATTRIBUTION 2010 DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune percevra au titre de l'exercice 2010 du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation la somme de 76 794.65€.

## **ADMINISTRATIF**

### **DEMANDE D’AFFILIATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE CORBEIL ESSONNE AU CIG**

Le Centre de Gestion a été saisi d’une demande d’affiliation volontaire émanant de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil Essonne.

En application des dispositions de l’article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centre de gestion et de l’article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit préalablement à sa prise d’effet, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011, être soumise à l’ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent d’un délai de deux mois pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation.

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**EMET** un avis favorable à la demande d’affiliation volontaire de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil Essonne.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES RELIURES DES ACTES ADMINISTRATIVES ET D’ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CIG Grande Couronne constitue autour de lui un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membre du groupement, d’un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l’état civil, opération obligatoire par le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 et l’arrêté du 22 février 1968 pris en application de l’article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d’obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l’ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Par conséquent, Madame le Maire propose que l’ensemble du Conseil Municipal se prononce sur les engagements de la commune contenus dans ce document et l’autorise à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité

**DECIDE** d’adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l’état civil,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartementale de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**APPROUVE** la commande de reliure d’actes en fonction des besoins de la commune,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu’à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

## **SYNDICATS**

### **BILAN ANNUEL 2010 DU SITED**

Madame le Maire a reçu en Mairie le bilan annuel 2010 du Syndicat mixte de transport d’élèves de Dreux validé par les membres du Comité Syndical lors de la réunion du 27 septembre 2011. Il reste à disposition des membres du Conseil Municipal ainsi qu’aux riverains pour consultation en Mairie.

### **RAPPORT D’ACTIVITES 2010 DU SITERR**

Madame le Maire a reçu le rapport d’activité 2010 du Syndicat Intercommunal de Transport et d’Equipeement de la Région de Rambouillet validé par les membres du Comité Syndical le 26 septembre 2011 ainsi que le compte administratif 2010. Il reste à disposition pour consultation en Mairie.

### **RAPPORT D’ACTIVITES 2010 DU SIEED**

Madame le Maire a reçu en Mairie le rapport d’activité 2010 du Syndicat Intercommunal d’Evacuation et d’Elimination

des Déchets. Il reste à disposition des membres du Conseil Municipal ainsi qu'aux riverains pour consultation en Mairie.

### **RESILIATION DU CONTRAT DE MENAGE.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a dénoncé le contrat de ménage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Elle doit rencontrer le 25 novembre la responsable de la société de nettoyage.

Madame le Maire informera des suites lors de la prochaine séance de Conseil.

### **POINT MARPA**

Beaucoup de communes ont répondu favorablement à l'enquête. Madame le Maire et Madame Guignon ont rencontré les responsables de la MSA en charge de ce dossier qui s'inquiétaient de ne pas avoir de nouvelles du Conseil Général des Yvelines concernant l'adoption du Schéma Gérontologique.

Madame le Maire a contacté les services du Conseil Général qui lui ont confirmé que ce dossier sera présenté à la session de décembre 2011.

Madame le Maire ne manquera pas de tenir informer l'ensemble du Conseil de l'évolution de ce dossier.

### **DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR UN TAXI.**

Madame le Maire a reçu une demande d'autorisation de stationnement de taxi sur la commune. Elle souhaite avant de répondre à cette sollicitation, connaître la réglementation, les droits et obligations dans ce domaine.

Plus d'informations seront données aux membres du Conseil lors du prochain conseil.

### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITE D'URBANISME.**

En application de l'article L.251A du Livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Monsieur SAUTEUR domicilié 22 bis, rue de la Fontaine Saint Germain a demandé une remise gracieuse des pénalités pour un montant de 146€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur ce dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCORDE** la remise gracieuse à Monsieur SAUTEUR pour un montant de 146€.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Prochain Conseil Municipal :**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 décembre 2011 à 20h30

#### **11 Novembre 2011 :**

Tout c'est très bien passé. 65 personnes ont participé au repas.

#### **Projet du Rohard :**

Une réunion est programmée avec le lotisseur, le Maître d'œuvre des VRD le mardi 29 novembre pour préparer le permis d'aménager.

#### **Réunion annuelle CCPH**

Madame le Maire souhaite que les Conseillers soit présents à la réunion annuelle de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui aura lieu le samedi 26 novembre 2011 à 9h30 au Foyer rural de Tacoignières.

#### **Collège François Mauriac - Voyage scolaire à Autrans**

18 élèves de Condé se rendront à Autrans début janvier 2012. Comme chaque année la Caisse des Ecoles versera 50€ par enfant.

#### **Cambriolage**

Le canton de Houdan subit une recrudescence de cambriolage. La Gendarmerie conseille la plus grande vigilance. N'hésitez pas à contacter leurs services ou ceux de la Mairie si vous apercevez quelque chose de suspect.

### **Fontaine Saint Germain**

Madame le Maire a rencontré les propriétaires de la grande maison sise 2 bis rue de la Fontaine Saint Germain qui est impactée, comme le cabinet médical, des problèmes de copropriété du Clos Saint Germain.

### **Urbanisme**

Madame le Maire a bloqué la déclaration d'intention d'aliéner pour la vente de la propriété sise 14, rue de la Vesgre (ancien presbytère à côté de l'Eglise) suite aux problèmes de raccordement de tout à l'égout et d'un câble électrique passant sur le domaine privé de la commune au niveau de l'Eglise. Le propriétaire et le notaire étaient au courant des problèmes énoncés.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

#### **Permis de construire en cours d'instruction :**

BONNET	32, rue de la Poterie	Création combles
SCI FARVAULT	15, rue du Vieux Village	Extension Boulangerie + création de 2 nouveaux locaux commerciaux

#### **Permis de construire accordé :**

PIOC-GAREL	25, rue du Gué Porcherel	Abri à voiture
LEBLOND	13, rue de la Poterie	Extension maison et abri à voiture

#### **Permis de construire annulé juillet**

BARBE	Camping de la Mare aux Biches	Piscine
-------	-------------------------------	---------

#### **Déclaration Préalable en cours d'instruction**

SAKER	3, rue de la Vallée Guérin	Mur non mitoyen
PHILIPPE	12, route de la Cavée	Construction d'une véranda
GIRARDIN	Route de la Mare aux Biches	Détachement d'un terrain
GUEGUEN	5, rue du Rohard	Création de 2 châssis de toit

#### **Déclaration Préalable accordée**

BROSSE	22, Chemin Vert	Piscine
ERDF	Rue du Vieux Village	Poste de distribution électrique

#### **Déclaration Préalable accordée tacitement**

LANDRE	25, rue de la Vesgre	Abri à voiture
--------	----------------------	----------------

#### **Déclaration Préalable refusée**

SAKER	3, rue de la Vallée Guérin	Abri de jardin
BARBE	Camping de la Mare aux Biches	Piscine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le Maire  
Josette JEAN